

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Le journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT : Pour Roubaix : 18 fr. par an,
10 fr. pour six mois,
6 fr. pour trois mois.
Pour le dehors, les frais de poste en plus.
Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 2 juin.

Moniteur du 1^{er} juin

P. RTIE NON OFFICIELLE.

Le gouvernement croit devoir protester contre les suppositions de tout genre, les accusations malveillantes ou les interprétations irréflechies auxquelles a donné lieu, depuis quelques semaines, la question de l'annexion de la Savoie et de l'arrondissement de Nice à la France. C'est à la suite d'une guerre heureuse, et d'événements qui ont considérablement accru son territoire que le roi de Sardaigne, sur la juste demande de l'Empereur, et consultant d'ailleurs l'intérêt de provinces séparées du reste de ses Etats par les plus hautes montagnes de l'Europe, a consenti à signer le traité qui va les réunir à la France après le vote solennel des populations. Quoi de plus franc, de plus régulier, de plus légitime ? Cependant, sous l'influence de passions hostiles ou d'amitiés imprudentes, les uns se livrent à des insinuations, les autres à des appréciations qui tendent à attribuer au gouvernement français le dessein de provoquer ou de laisser naître des complications en Europe pour y chercher l'occasion de nouveaux agrandissements. C'est une pensée toute contraire qui l'anime.

Le Gouvernement, nous le proclamons hautement, déplore ces mesures destinées à propager journellement les impressions les moins exactes sur ses véritables intentions. L'Empereur fait tous ses efforts pour rétablir en Europe la confiance ébranlée. Son unique désir est de vivre en paix avec les souverains ses alliés et de mettre tous ses soins à développer activement les ressources de la France.

Par décret en date du 31 mai, la session du Corps législatif, qui devait être close le 31 mai, est prorogée jusqu'au 30 juin inclusivement.

La statistique des sociétés commerciales depuis 1840 présente des résultats fort curieux.

Les sociétés en nom collectif ont constamment suivi une progression marquée de 1840 à 1845. Le nombre de 1,634 en 1840 s'éleva rapidement à 2,080 en 1845; mais en 1846 il y a un temps d'arrêt, elles retombent à 1,989, en 1847 à 1,952, en 1848 à 1,061, mais pour retrouver bientôt des chiffres bien supérieurs avec l'année 1852. En 1856, les sociétés en nom collectif s'élevèrent à 3,033 et à 3,107 en 1857.

Les sociétés en commandite par actions étaient en 1842 au nombre de 113, dont 49 avec des actions nominatives et 74 avec des actions au porteur. En 1846, elles s'élevèrent à 276, pour retomber en 1848 à 200. Elles se relèvent en 1849 à 384; le même chiffre à peu près, 387, se présente en 1855; en 1856, on en compte 463.

En 1857, la nouvelle loi qui les atteint profondément, les fait descendre à 217, dont 122 nominatives et 95 au porteur. En 1858, année où s'arrête cette statistique, les sociétés en commandite sont au nombre de 124.

PAUL CHALAIS.

Le Journal des travaux publics annonce que les négociants en vins de Saint-Malo et de Saint-Servan organisent en ce moment une société en commandite ayant pour but la création d'une ligne régulière de paquebots à voiles entre Bordeaux, Libourne, Saint-Malo, Saint-Servan et les ports voisins.

Cette société se forme au capital de 1 million, par actions de 500 fr.

Tout porte à croire que ce nouveau service réussira, puisqu'il peut compter d'avance sur l'aliment que lui apporteront ses plus forts intéressés eux-mêmes qui font le commerce des vins.

Le prix moyen de l'hectolitre de froment, arrêté par le ministre de l'agriculture et du commerce, pour servir de régulateur, est de 20 fr. 92 c. pour la 2^e section de la 3^e classe, dont font partie les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

En Belgique, dit le Moniteur de Louvain, les pétitions ne cessent d'affluer à la Chambre des

représentants, pour solliciter le cours légal au pair de l'or français, et malgré tout ce qu'on écrit, malgré les raisons que l'on fait valoir et les plaintes générales du commerce et de l'industrie, le gouvernement semble ne vouloir prendre aucune mesure. Cependant le mal continue, avec toutes les conséquences qui en dérivent fatalement. Il y a aujourd'hui un très-grand préjudice pour le commerce et l'industrie.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Un décret en date du 30 mai nomme juge de paix du canton de Lannoy, arrondissement de Lille (Nord), M. Hindré, juge de paix de Bouchain, en remplacement de M. Grimal, démissionnaire.

Demain dimanche aura lieu la pose de la première pierre de l'église de Saint-Sépulcre (sous l'invocation de Sainte-Elisabeth), que l'on va élever dans le quartier du Tilleul.

Cette cérémonie religieuse se fera à l'issue des vêpres, vers quatre heures.

MM. les membres du Conseil municipal et les fonctionnaires invités s'assembleront à l'Hôtel-de-Ville et se rendront à la paroisse St-Martin, pour se joindre au clergé.

Le corps des sapeurs-pompiers et la musique de la Grande-Harmonie accompagneront les autorités.

C'est M. l'abbé Bernard, vicaire-général, qui fera la bénédiction de la première pierre.

Le lundi de la Pentecôte, on a célébré, dans l'église paroissiale de Notre-Dame, le jubilé de cinquante ans de mariage de Charles Choppin et de dame Marie-Alexandrine Dessaint.

Ces deux respectables époux réunissent sur leurs têtes plus de cent soixante années.

Charles Choppin, qui a fait une grande partie des campagnes du premier empire, est pensionnaire de l'Hôtel des Invalides, à Paris.

La société des anciens militaires, ses compagnons d'armes, ont voulu lui donner un témoi-

gnage de leur sympathie en assistant à la cérémonie religieuse qui réunissait dans l'église un grand nombre d'assistants.

Après la bénédiction donnée aux époux, un obit solennel a été célébré en mémoire de Napoléon I^{er} et des militaires décédés ayant servi depuis 1792 jusqu'à ce jour.

Au sortir de l'église, les vins d'honneur furent offerts aux vénérables vieillards, et les bouquets présentés par les jeunes enfants de M. Willems. Le cortège se rendit au local de la société des anciens militaires, où un banquet avait été préparé. Pendant cette petite fête de famille, plusieurs toast ont été portés à l'Empereur et à la famille impériale. A. W.

La Société chorale religieuse de St-Maclou, de Wattrelos, dirigée par M. Covin, se rendra demain à Croix pour y chanter les vêpres.

Elle fera entendre les faux-bourbons du nouveau chant dont M. Fanart, maître de chapelle de la cathédrale de Reims, est l'auteur.

Après les vêpres, qui auront lieu à trois heures, on chantera l'O Salutaris de BERRUGINI, le Panis angelicus de ROSSINI, le Tantum ergo de J.-B. DE CROZE.

On vient d'apposer à Lille une affiche annonçant qu'un carrousel aura lieu dans cette ville, le dimanche 17 courant.

Un cheval d'une valeur de 1,500 fr., un harnais de 300 fr. et une selle et bride de 150 fr. seront donnés à des vainqueurs.

Les amateurs pourront s'inscrire jusqu'au 14, chez M. Venot, rue de Metz, 19.

Au marché aux grains de Lille, de mercredi, il y a eu une hausse moyenne de 84 centimes à l'hectolitre.

Dans le tableau régulateur du prix de l'hect. de froment, publié par le Moniteur, la troisième classe, section unique, dans laquelle figure Ber-

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
DU 30 MAI 1860.

GONNOR O'MARA

TRADITION IRLANDAISE.

I.

(Suite. — Voir notre dernier numéro.)

PREMIER AVIS. — En te rendant chez toi, ne t'arrête jamais de la grande route; évite les détours, et, si tu prétextes d'arriver plus vite, ne prends jamais à travers champs. M'as-tu entendu ?

— Oui, maître, dit Connor, qui ne put s'empêcher d'ajouter tout bas : « Si le second avis est de cette force, voilà mes quatre-vingts guinées bien placées. »

DEUXIEME AVIS. — Si tu l'arrêtes dans quelque maison que tu ne connais pas, surtout la nuit, regarde bien autour de toi. Si tu vois que le maître du logis est c. eux et ta maîtresse jeune et jolie, éloigne-toi tu plus vite, ne te couche pas et ne ferme pas l'œil dans cette maison. Retiens-tu cela ?

— Je le sais par cœur et je ne l'oublierai de ma vie, répondit Connor, qui se dit à part lui : « Si je trouvais quelqu'un qui voudrait de bon marché, je le lui céderais volontiers, et a. per.e. »

Mais il n'y a pas à se dédire, et, quoi que pensât Connor, il avait baissé le livre de prière, non sur son pouce, mais sur la reliure même; le mieux pour lui était de paraître satisfait du contrat, qui ne pouvait plus être annulé. Il se leva, remercia Fitz-Patrick, et se prépara à partir sans rien demander de plus; mais en ce moment entra la ménagère avec ses enfants, et Fitz-Patrick, saisissant Connor par la main, lui dit :

— A quoi songes-tu, mon garçon, de t'en aller comme cela ? Crois-tu donc que nous te laisserons cheminer sans provisions ? Partout on trouve de l'eau à défaut de lait; mais on ne trouve pas partout le pain, et il en faut pour mettre sous la dent. Heureusement ma femme y a pourvu en cuisant cette nuit : voilà deux galettes, mon garçon, une grosse et une petite; porte la grosse sous ton bras, et tu mordras dessus dans le voyage, quand tu ne trouveras pas mieux; mais ma femme et moi nous voulons que tu mettes la plus petite dans ta poche, pour l'offrir de notre part à ta brave Nelly, comme un gage de notre amitié; qu'elle la goûte et qu'elle nous dise si, dans le comté de Clare, on pétrit des galettes de cette pâte-là. Laisse moi la glisser moi-même dans ta poche... l'y voilà... Quoi ! pas de bouton ! Allons Nelly, du fil et une aiguille; couds-moi cette poche-là; Connor pourrait tomber et laisser rouler sa galette dans la boue.

La poche fut cousue, et alors les adieux se firent en règle; chacun embrassa Connor; le pauvre diable avait si bon cœur que, attendri de ces caresses, il se mit en chemin plus content de ses hôtes qu'il n'aurait cru l'être un quart d'heure auparavant.

II.

Nous ne dirons pas toutes les réflexions qui passèrent par la tête de Connor pendant la première journée de son voyage, tantôt s'accusant de n'être qu'un sot, tantôt osant douter de la bonne foi de son ancien maître. Puis, se reprochant ses mauvaises pensées, il cherchait un sens cabalistique à ces deux avis qui lui coûtèrent quatre-vingts guinées. Le premier soir, il s'arrêta sur les frontières du comté de Kilkenny, dans la cabane d'un berger qu'il connaissait, dont il partagea le souper, et avec lequel il fuma une pipe. Quoiqu'il se gardât bien de parler de ce qu'il croyait être sa mystification, il lui sembla, telle est la douce influence d'une causerie de vieux amis, que son chagrin s'évanouissait dans l'air avec la vapeur du tabac.

Le lendemain matin il se remit en chemin, et comme il allait d'un bon pas, il atteignit deux marchands ambulants qui se rendaient à Tipperary, la balle sur le dos. Ils firent route ensemble, et les joyeux propos de ces braves compagnons achevèrent de distraire Connor. Mais quand ils lui vantèrent les richesses de leur boutique portative, il fouilla involontairement dans sa poche, et son cœur s'attrista en la trouvant si mal garnie; il dépensa cependant un schelling pour acheter une paire de ciseaux qu'il destinait à sa femme.

Nos trois voyageurs étant arrivés à un détour de la route qui conduit à la ville de Thurlé, un des colporteurs prit la parole : — Voilà bien, dit-il, le poteau qu'on nous a indiqué hier soir à l'aube où nous avons passé la nuit, et ce sentier doit être celui qui nous épargnera trois milles de chemin.

— En effet, dit le second colporteur, c'est ce sentier-là même; prenons-le donc.

Connor, tout aussi jaloux qu'un autre de ne pas perdre son temps et d'épargner ses semelles, voyant les colporteurs sauter lestement un fossé, allait faire comme eux, lorsque tout à coup les avis du fermier lui revinrent à l'esprit. Il s'arrêta en se répétant à lui-même : « Quand tu te rendras chez toi, suis toujours la grande route, évite les détours et ne prends pas à travers champs sous prétexte d'aller plus vite. » Il avait payé cet avis trop cher pour ne pas le suivre. Connor s'excusa donc de ne pas accompagner les deux colporteurs, et marcha tout droit devant lui.

Il ne lui arriva rien de remarquable jusqu'aux environs de la ville, où tout à coup il aperçut sur un banc ses compagnons de voyage qui, les habits déchirés, se tordaient les bras et se lamentaient avec un air de désespoir.

— Oh ! mes braves gens, que s'est-il donc passé ? leur demanda Connor.

Ils étaient si troublés qu'ils eurent quelque peine à lui répondre; mais lorsqu'ils retrouvèrent la parole, ils lui racontèrent que le sentier qu'ils avaient pris les avait conduits au milieu d'un bois où les attendaient six hommes armés de bâtons et le visage couvert d'un masque; c'étaient des voleurs qui, après les avoir dépouillés de leurs balles, d'une partie de leurs habits et de leur argent, les avaient battus pardessus le marché. Ils croyaient avoir reconnu, au son de leur voix, deux de ces bandits pour les mêmes hommes qui leur avaient, la veille, si charitablement indiqué le moyen de raccourcir leur chemin. Connor les consola de son mieux, et se félicita tout bas de s'être rappelé à propos le premier avis de Fitz-Patrick. Grâce